



**Le SNESUP-FSU rappelle aux collègues l'importance de leur mission de diffusion de la connaissance auprès de toute la population.**

La liberté académique est un levier pour prendre notre place dans la lutte contre le changement climatique et la destruction de la biodiversité. Elle nous permet d'alerter la population, de lutter contre les arguments des lobbyistes, de proposer une contre-expertise, de dénoncer les fausses vérités au nom de notre travail de recherche scientifique. Il en est de même pour la lutte contre toutes les formes d'inégalités et de discriminations qui se nourrit des recherches, notamment en sciences sociales, mais dont le principe est aujourd'hui contesté. Dans cette période où la remise en cause des résultats de la science est en augmentation, le SNESUP-FSU rappelle aux collègues l'importance de leur mission de diffusion de la connaissance auprès de toute la population, au-delà de leurs enseignements, et les encourage à faire connaître leur métier et son importance pour éclairer les choix de société à faire.

Lire la version complète : [www.snesup.fr/la-vie-du-snesup](http://www.snesup.fr/la-vie-du-snesup).

## 5. PRÉSERVER LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE ET L'INDÉPENDANCE DES ENSEIGNANT-ES-CHERCHEUR-SES

Le SNESUP-FSU revendique de donner tout leur rôle aux organes assurant les garanties statutaires spécifiques des universitaires :

- au Cneser, en tant que juridiction particulière dans l'exercice de ses compétences disciplinaires, qui doit être présidé, pour cela, par un EC de statut universitaire ;
- au Cneser plénier, en tant qu'instance qui, de consultative, devienne prescriptive ;
- au CNU, comme organe chargé de décisions individuelles concernant la qualification, le recrutement, l'évolution de carrière des enseignant-es-chercheur-ses, dont le repyramidage ;
- au CoNRS, pour l'articulation entre les organismes nationaux de recherche et les universités sur les missions de recherche. ■

**72 POUR ; 3 CONTRE ; 1 ABST. ; 0 NPPV**

## THÈME 2

# Revitaliser la démocratisation de l'enseignement supérieur

**La massification des effectifs d'étudiant·tes dans l'enseignement supérieur public ne s'est pas accompagnée d'une augmentation des moyens à la hauteur, obérant les chances de poursuite d'études pour un grand nombre de jeunes. Un choix politique qui a conduit à un développement sans précédent du secteur privé, avec des formations hors de prix ne débouchant pas sur des diplômes nationaux.**

**L**a croissance démographique consécutive au baby-boom de l'an 2000 – qui s'est poursuivie jusqu'en 2014 – a conduit à une augmentation du nombre d'étudiant·es accueilli·es dans l'enseignement supérieur. Cependant, les moyens dévolus par l'État à l'enseignement supérieur public n'ont pas progressé, ne lui permettant pas de répondre à cette augmentation. En conséquence, cette massification ne s'est pas accompagnée d'une démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur public, mais a conduit à un développement sans précédent de l'enseignement supérieur privé. Dans le même temps, la diffusion de l'intelligence artificielle générative (IAG) questionne nos métiers. Aussi, le congrès du SNESUP-FSU se mandate sur les moyens d'une démocratisation du service public de l'enseignement supérieur inclusive, égalitaire et sans discrimination sur l'ensemble de notre territoire. Le thème « Revi-

taliser la démocratisation de l'enseignement supérieur » se décline en quatre chapitres : « Promotion de l'enseignement supérieur (ES) public », « Réduction de l'ES privé », « Lutte contre les inégalités et les discriminations », « Démocratisation et intelligence artificielle générative ».

## CONTRIBUTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ESR À LA DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS AUX FORMATIONS ET AUX QUALIFICATIONS

Le SNESUP-FSU rappelle son mandat de droit à la poursuite d'études, dans la formation de leur choix, pour toutes et tous les étudiant·es qui le souhaitent.

Pour le SNESUP-FSU, seul le cadre d'un service public de l'enseignement supérieur peut assurer la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, ce qui implique

**Le SNESUP-FSU exige de revenir à l'habilitation et que seuls les établissements publics relevant du Code de l'éducation puissent délivrer des diplômes nationaux.**



que les dépenses découlant de nouvelles réglementations et des décisions politiques soient intégralement couvertes par la subvention pour charges de service public. Le SNESUP-FSU organisera une campagne interne et externe pour communiquer sur les apports de l'ESR public à la démocratisation de l'accès aux études et à la réussite des étudiant-es (intérêt général, gratuité, qualité, continuité, universalité...).

La complexité et l'éclatement de l'organisation de l'ES à la suite des différentes réformes depuis la loi LRU sont un frein à la démocratisation. Le SNESUP-FSU rappelle son mandat de suppression de la loi LRU.

Les antennes universitaires de proximité jouent un rôle important dans la démocratisation en étant un premier lieu d'accès à l'ES pour les populations les plus éloignées des centres universitaires. Le SNESUP-FSU s'oppose à toute velléité de fermeture de ces antennes pour des raisons d'austérité budgétaire.

Pour que la démocratisation puisse être effective, un certain nombre de conditions maté-

rielles doivent être remplies : une allocation d'autonomie doit être attribuée à toutes et tous les étudiant-es pour leur permettre de financer leur logement et leur alimentation, leur transport, leur santé, leur matériel pédagogique et leurs loisirs. Le SNESUP-FSU revendique également le développement d'un programme de construction de résidences étudiantes Crous, ainsi que la généralisation des repas à 1 euro pour toutes et tous.

#### RÉDUCTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ

Le SNESUP-FSU rappelle que le terme « université » doit être réservé aux établissements ayant des statuts d'université au sens du Code de l'éducation.

L'accréditation et la multiplication des établissements publics expérimentaux (EPE) dérogeant au Code de l'éducation et incluant des établissements privés favorisent la porosité privé-public en permettant aux établissements supérieurs privés qu'ils intègrent de délivrer des diplômes nationaux.

*L'université doit pouvoir accueillir et faire réussir tous les publics, sans discrimination (genrée, sociale, ethnoraciale et validiste).*



**Le SNESUP-FSU s'oppose à toute tentative de remplacement des enseignant-es et enseignant-es-chercheur-ses par une intelligence artificielle générative.**

Le SNESUP-FSU exige de revenir à l'habilitation et que seuls les établissements publics relevant du Code de l'éducation puissent délivrer des diplômes nationaux. En conséquence, il revendique la nationalisation, sans rachat ni compensation, des Eespig. Le SNESUP-FSU se donne un mandat d'étude pour assurer le devenir du personnel de ces établissements.

La territorialisation de l'enseignement supérieur qui est en cours et les nouveaux contrats d'objectifs, de moyens et de performance portant sur 100 % de la subvention pour charges de service public renforcent le pouvoir des collectivités territoriales dans la construction de l'offre de formation. Nous constatons que celles-ci favorisent le développement des formations privées plutôt que de subventionner l'enseignement supérieur public. Le SNESUP-FSU rappelle que le financement des universités ne relève pas des prérogatives des collectivités territoriales, l'État doit en assumer la responsabilité et assurer une égale répartition entre les universités.

Le SNESUP-FSU engage dès à présent une campagne pour dénoncer le marketing trompeur de certaines formations privées (moindre taux d'encadrement, moindre qualification des équipes pédagogiques, absence de recherche, maquettes avec peu d'heures de cours, recours massif au distanciel et au stage, notamment à l'étranger...).

### INÉGALITÉS ET DISCRIMINATIONS

Pour le SNESUP-FSU, l'université doit pouvoir accueillir et faire réussir tous les publics, sans discrimination (genrée, sociale, ethnoraciale et validiste). Cela passe par la suppression des outils de sélection que sont les plateformes Parcoursup et Mon Master.

Dans un contexte où la pression sur l'insertion professionnelle est mise sur l'ensemble des enseignant-es (E) et des enseignant-es-chercheur-ses (EC), le SNESUP-FSU rappelle son mandat de la double finalité des formations et des diplômes pour l'insertion professionnelle et la poursuite des études. La démocratisation de l'enseignement supérieur public passe aussi par la diversité des voies de réussite et le développement des filières technologiques et professionnelles.

Il importe également d'améliorer l'accompagnement des étudiant-es en situation de handicap (visible comme invisible) en allant au-delà des discours. Cela impose notamment des moyens humains d'accompagnement de ces étudiant-es et la mise en place de formations pour les E et les EC.

La mixité, l'interculturalité et l'accueil des étudiant-es étranger-ères dans toutes les pro-

motions est à promouvoir pour la réussite de toutes et tous. Le SNESUP-FSU dénonce l'opacité du processus de recrutement par le biais de Campus France, ainsi que les droits d'inscription différenciés pour les étudiant-es étranger-ères, qui les discriminent en fonction de leur solvabilité.

Les inégalités, non seulement dans l'accès au savoir mais encore dans son appropriation (rapport à l'écrit par exemple), exigent une formation des EC et des E à des questionnements didactiques et pédagogiques permettant d'assurer la réussite de tous et toutes les étudiant-es. Au sein des universités, les INSPÉ ont l'expertise sur ces questions et ont pour mission de former les enseignant-es universitaires notamment à ces enjeux d'inclusion et de non-discrimination.

### DÉMOCRATISATION ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE

Le développement de l'IAG ne doit pas creuser les inégalités ni accentuer les discriminations. Pour cela, les outils mis à disposition faisant appel à l'IAG ne doivent pas être conçus, développés et implantés en dehors des établissements. Syndicalement, nous devons tous et toutes être associé-es à l'élaboration de son cahier des charges, afin notamment de prendre en compte la nécessité de l'ouverture, du contrôle et de la maîtrise des données comme des impacts écologique ou déontologique. Cette mise en place des outils doit recueillir l'accord du personnel et des étudiant-es.

Par ailleurs, l'IAG a déjà des conséquences sur nos métiers, nos missions et l'appropriation des connaissances par les étudiant-es, avec à terme un risque d'automatisation et de standardisation des pratiques pédagogiques. Il est primordial de former le personnel aux risques et opportunités de l'IAG, et de former les étudiant-es à l'utilisation de l'outil de manière à corriger les inégalités sociales et, au-delà de ses usages (apprendre à rédiger une requête), à construire une pensée critique sur ces dispositifs.

Comme pour toute introduction d'une nouvelle technologie susceptible de générer des gains de productivité, il nous appartient syndicalement de revendiquer que ces gains profitent à l'amélioration des conditions de travail des collègues et ne soient pas une source d'intensification de la charge de travail.

Le SNESUP-FSU s'oppose à toute tentative de remplacement des enseignant-es et des enseignant-es-chercheur-ses par une IAG, qui n'offre qu'un simulacre de formation. ■

**72 POUR ; 3 CONTRE ; 6 ABST. ; 0 NPPV**